

Point Coronavirus sur secteur agricole et alimentaire – Italie (06/04)
FAM d’après informations SER / CAA de la zone

Cas recensés depuis l’origine	Personnes décédées	Personnes guéries	
5 avril	128 948	15 887	21 815
6 avril	132 547	16 523	22837

La situation sanitaire demeure stationnaire

Agriculture et main d’œuvre saisonnière :

La ministre de l'agriculture Mme Bellanova, est en contact avec les autorités des pays d'Europe de l'Est afin de mettre en place les conditions d’un retour effectif de la main d’œuvre dans les champs italiens, en garantissant la sécurité et la santé des travailleurs, et qu'ils ne soient pas mis en quarantaine lors de leur retour dans leur pays d'origine. Elle a rencontré aujourd’hui l’ambassadeur de Roumanie en Italie.

La prolongation des permis de séjour des travailleurs non européens jusqu'au 15 juin (que la ministre de l’agriculture souhaite étendre jusqu’à décembre) ne sera pas suffisante pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, car celle-ci est habituellement constituée en grande majorité de ressortissants européens, en particulier roumains (107 000 travailleurs saisonniers chaque année, soit un tiers de la main d’œuvre étrangère).

En outre, la cartographie des besoins en travail agricole, déjà prévue dans le plan triennal de prévention contre le « caporalato », a démarré, de même que la mise en place des plateformes électroniques de mise en relation transparente de l'offre et la demande de travail agricole au niveau local.

Le sujet épineux des Vouchers agricoles reste sur la table. Les trois syndicats confédéraux de travailleurs (CGIL, CISL, UIL) ont affiché leur opposition catégorique. Selon ces dernières, les Vouchers ne permettraient pas d’attirer plus de travailleurs de l'étranger et ne garantiraient pas de meilleures conditions de sécurité. Ils auraient pour effet de précariser le travail agricole. Les organisations des exploitants les défendent comme le moyen le plus simple pour recruter la main d’œuvre saisonnière. Le président de la Coldiretti estime qu’ils sont indispensables et est disposé à accepter un dispositif temporaire, limité à la période de crise.